



Micro entreprise et nom de site Internet

Par Kinda

Bonjour,

Actuellement ma micro entreprise porte mon nom personnel. Je souhaite ouvrir un site Internet pour exercer mon activité d'ecommerce. Puis-je choisir un nom de site Internet (différent de mon propre nom personnel) sans aucune procédure administrative auprès de la Chambre du Commerce?

Bien cordialement

Par morobar

Bonjour,

Oui

vous pouvez baptiser le site avec le nom que vous voulez.

Ce qui importe sont les mentions légales que vous devrez faire figurer quelque part sur le site, en général en bas de page avec les CGV, les adresses...

Par Isadore

Bonjour,

Sans problème du moment qu'il n'y a pas atteinte à la propriété intellectuelle d'autrui (usurpation d'une marque...) ou de tromperie.

Vous pouvez sous cette condition utiliser le nom commercial de votre choix, ou tout autre nom disponible en lien avec votre activité (par exemple accoler un terme générique avec celui de votre région).

Le site devra juste faire apparaître les mentions obligatoires :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31228>

Par Kinda

Je vous remercie de vos réponses.

Au niveau de la facturation, je devrais mettre quel nom? Le nom de la micro (mon propre nom)?

Je vous remercie énormément

Par Isadore

Bonjour,

Tous les documents en lien avec votre activité (facture, devis, publicité...) doivent mentionner votre "raison sociale" donc votre nom civil. Vous pouvez y ajouter le nom commercial de l'entreprise.

Voyez cette page :

[url=<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31808>]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31808[url]

Par AGeorges

Et vous pourrez ajouter le nom de votre site en tête ou en pied de facture.
Par contre, évitez de mettre une adresse mail sous forme directe dans votre site. Vous échapperez ainsi, au moins partiellement, aux robots fureteurs du net.